

## Barème Honoraires 2019

Maison – Appartements – Terrains

Nos honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises (taux actuel de la TVA : 20.00%). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction.

Nos honoraires sont généralement à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire.

Une remise de maximum 1 % peut être accordée lorsque l'acquéreur d'un bien nous confie son bien à la vente, ou lorsque il s'agit de clientèle fidèle et de longue date. Lorsque le bien est déjà en vente et des honoraires déjà fixés, afin de respecter la concurrence, nous alignons les nôtres de sorte de présenter le bien au même prix.

Le montant des honoraires varie également en fonction de si le mandat est exclusif ou non exclusif.

**MONTANT DE LA TRANSACTION (prix de vente) A CHARGE ACQUEREUR**

**HONORAIRES TTC (en % du prix de vente) hors clientèle de longue date, ou transaction en cascade**

Parking - Garage - Box 17%

Jusqu'à 100 000 €	10%
De 100 000 € à 200 000 €	7.5%
De 200 000 € à 300 000 €	5%
De 300 000 € à 400 000 €	5%
De 400 000 € à 600 000 €	4%
De 600 000 € à 900 000 €	4%
De 900 000 € à 1 200 000 €	4%
De 1 200 000 € à 1 500 000 €	4%
Au-delà de 1 500 000 €	4%

**MONTANT DE LA TRANSACTION (prix de vente) A CHARGE VENDEUR**

**HONORAIRES TTC (en % du prix de vente) hors clientèle de longue date, ou transaction en cascade**

Parking - Garage - Box 17%

Jusqu'à 100 000 €	10%
De 100 000 € à 200 000 €	7.5%
De 200 000 € à 300 000 €	5%
De 300 000 € à 400 000 €	5%
De 400 000 € à 600 000 €	4%
De 600 000 € à 900 000 €	4%
De 900 000 € à 1 200 000 €	4%
De 1 200 000 € à 1 500 000 €	4%
Au-delà de 1 500 000 €	4%

**LOCATION** de maisons, appartements.

Honoraires locataire : Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 12€/m<sup>2</sup> à régler à la signature du bail

Honoraires de réalisation état des lieux : 3€/m<sup>2</sup> à régler à l'état des lieux

Honoraires bailleur :

visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12€/m<sup>2</sup> à régler à la signature du bail

entremise, négociation : forfait de 500 € TTC à régler à la signature du bail

Honoraires de réalisation état des lieux : 3€/m<sup>2</sup> à régler à l'état des lieux